

RÈGLEMENT MUNICIPAL DES PRESTATIONS SPORTIVES

DELIBERATION EN DATE DU 19 MAI 2021

ANNEXE 1

SPÉCIFICITÉS LIÉES À LA PRESTATION MUNICIPALE

IDENTIFICATION DE LA PRESTATION SPORTIVE :

"MON ANNIVERSAIRE À LA PATINOIRE"

PUBLIC CONCERNÉ :

- de 4 à 14 ans.

OBJECTIFS DE LA PRESTATION :

L'enfant fête son anniversaire à la patinoire avec ses ami(e)s, un mercredi après-midi de 14h15 à 17h00 (hors congés scolaires) autour d'un goûter.

CONDITIONS D'ORGANISATION :

- **Lieu et période** : patinoire municipale de la Ville de Tours.
- **Horaire d'accueil** : de septembre 2021 à mai 2022, de 14h15 à 17h00, aux dates définies au calendrier des activités et animations sportives municipales défini par la Direction des sports.
- **Capacité maximal d'accueil** : un groupe comprend 15 participants au maximum y compris l'enfant qui fête son anniversaire.
En cas d'aléa technique, sécuritaire ou sanitaire, des séances peuvent être annulées.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le paiement est à effectuer à la réservation, à la Direction des sports.

Le paiement s'effectue en espèces, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, carte bancaire, chèques vacances ou coupons sport.

Tarif : Forfait à la séance pour l'accueil du groupe, incluant l'entrée à la patinoire, le prêt de matériel et la mise à disposition d'1/4 de piste réservée pendant la séance publique, l'animation et le goûter.

CONTRAINTES ET SPÉCIFICITÉS DE LA PRESTATION :

- **Matériel et habillement fournis** :
 - Matériel ludique et d'animation ;
 - Patins à glace ;
 - Casques.

En cas de dégradation volontaire, ce matériel devra être remplacé aux frais de l'utilisateur.

- **Matériel et habillement à apporter :**
 - Gants obligatoires ;
 - Bonnet (par mesure d'hygiène, il est recommandé de porter un bonnet sous son casque) ;
 - Vêtements chauds et souples recommandés ;
 - Chaussettes épaisses et hautes recommandées ;
 - Jupes et robes ne sont pas autorisées.
- **Particularités d'encadrement :**
 - Encadrement Ville de Tours : éducateurs sportifs.